



CONSEIL DE PARTICIPATION

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU MERCREDI 27 MAI 2015

Ordre du jour

1. L'immersion à Grez-Centre et l'avenir de l'école de Nethen
2. Projets porteurs pour l'implantation de Nethen
3. Que mettre en place pour gérer au mieux la problématique des cours de récréation des trois implantations
4. Divers

Présents :

1. Membres de droits

Madame Sybille de COSTER –BAUCHAU, Députée-Bourgmestre
Madame Sarah van ZEEBROECK, Présidente du CPAS
Madame Valérie VANBEVER, Membre de droit, Echevine de l'enseignement et de la jeunesse
Madame Ingrid PRINCEN, Directrice Ecole communale fondamentale Fernand Vanbever

2. Membres effectifs

Monsieur Pierre BARBIER, Représentant l'environnement social, économique et culturel
Monsieur Didier CHATELLE, Représentant le personnel administratif et ouvrier
Madame Jacqueline JACQMOT, Enseignante primaire, Implantation de Grez-Centre
Madame Hélène GILLEKENS, Enseignante maternelle, Implantation de Pécrot
Madame Vanessa DELCHAMBRE, Enseignante primaire, Implantation de Nethen
Monsieur Bruno THIBOU, Parent d'élève – Grez-Centre

3. Membres suppléants

Monsieur Alain JACQUET, Représentant l'environnement social, économique et culturel
Madame Florence OBERSON, Parent d'élève – Pécrot

Excusé :

Monsieur Alan DUCHÊNE, Parent d'élève – Nethen

1. Madame Ingrid Princen informe l'assemblée de la belle réussite des inscriptions en immersion. La classe compte à l'heure actuelle 24 enfants inscrits et lors de la seconde journée d'inscriptions, deux couples étaient encore intéressés par l'immersion pour leur enfant mais n'ont pas encore confirmé.
Comme prévu, l'immersion se fera donc à 50 % en néerlandais et 50 % en français. La professeur néerlandophone est Madame Allison Lefebure. Madame Aurore Lambot s'est proposée pour assumer le mi-temps en français. Les deux institutrices travailleront comme il se doit en étroite collaboration.

Proportion des inscriptions :

- 15 enfants de maternelle déjà inscrits à l'école communale
- 9 enfants de l'extérieur (dont les 2 enfants de l'immersion de cette année à Nethen)

Question : qu'en est-il si un enfant inscrit en immersion ne suit pas ? Il peut bien entendu réintégrer la filière classique, et ce à n'importe quel moment de l'année.

En ce qui concerne l'incidence sur l'emploi, on perdra sans doute un mi-temps.

Cela étant, Madame Princen informe en outre que Madame Patricia Falise prendra sa pension le 1^{er} décembre 2015.

En ce qui concerne l'implantation de Nethen, on devrait être pour la prochaine rentrée à 44 ou 45 élèves et on maintient donc les 3 emplois.

A Pécrot, on commence l'année avec une trentaine d'enfants, mais plusieurs inscriptions en cours d'année sont déjà prévues (Pour l'année scolaire 2014 – 2015, on termine avec 38 enfants dans l'implantation. En tout état de cause, on avait pris la décision de limiter la population scolaire de Pécrot à 40 enfants.)

Dans l'ensemble en tout cas, les trois implantations se portent bien !

2. Que mettre en place pour redynamiser l'implantation de Nethen compte tenu du fait que l'immersion se fera désormais à Grez-Centre ?

L'équipe enseignante et l'API font déjà un formidable travail et il faut avant tout leur donner les moyens de poursuivre leur action et les soutenir le mieux possible. De manière générale, on essaie d'orienter les enfants qui nécessitent d'être plus suivis vers l'implantation de Nethen. Et il est évident que les parents qui ont leurs enfants à Nethen comme à Pécrot se disent heureux du choix de ces implantations.

Il faut toutefois bien reconnaître que les néerlandophones inscrivent plutôt leurs enfants à l'école Saint Jean-Baptiste qui pratique une forme d'immersion déguisée (engagement d'un professeur de néerlandais pour mettre à niveau les élèves francophones et engagement d'un professeur de néerlandais pour de l'immersion en français à destination des élèves néerlandophones).

Par ailleurs, il est à noter qu'en juin 2016, 13 enfants termineront leurs maternelles à Pécrot. On peut donc légitimement espérer un apport d'élèves pour Nethen

Madame Bauchau propose que l'organisation des différentes activités par tranches de classes soit mise à l'ordre du jour d'un prochain conseil de participation.

Dans certaines écoles, on décide d'un plafond financier à ne pas dépasser. Et on peut se demander dans quelle mesure les classes de neige sont encore opportunes compte tenu du coût important que cela représente pour les familles.

Dans l'ensemble toutefois, l'école est très attentive à cette problématique et les frais annuels demeurent relativement modestes. Madame Jacqmot signale à cet égard qu'au degré supérieur, aucune activité payante n'est organisée justement compte tenu des frais occasionnés par les classes de neige. Les enseignants s'arrangent donc pour ne participer qu'à des activités extérieures gratuites. Madame Sophie Sterckx prépare un récapitulatif des frais exposés.

Pour ce qui concerne le maintien ou la suppression des classes de neige, on pourrait également organiser un sondage et demander l'avis des principaux intéressés, les parents.

3. Problématique des cours de récréation.

A Pécrot, on ne connaît aucun problème de violence. Madame Gillekens ne voit donc nullement la nécessité d'appliquer le système des couleurs au sol qui est de mise à Grez-Centre.

A Nethen également, les choses se sont bien améliorées et continuent à évoluer très positivement.

A Grez-Centre, on est confronté à un problème de « violence » - les guillemets sont toutefois de rigueur – en maternelles. Il est évident que le manque de jeux dans la cour est une possible et partielle explication de ce problème. Sarah van Zeebroeck demande s'il ne serait pas envisageable de mettre en place des petites animations durant les récréations, d'organiser des petits jeux, style cache-cache ou autre... Mais à qui confier ce rôle ?!

Selon Bruno Thibou, les zones de couleur ont en partie résolu le problème et sont en tout cas bien ancrées dans la tête des enfants. Ingrid Princen précise que la formation n'a pas été totalement terminée.

4. Vanessa Delchambre aborde la question des activités extra-scolaires sur l'implantation de Nethen.

Il n'y a pratiquement plus aucune activité extra-scolaire à Nethen et, terminant à 16 heures, les enfants ne peuvent participer aux activités de Grez-Centre, le problème de transport étant littéralement insoluble.

Il faudrait donc essayer d'organiser deux ou trois activités extrascolaires sur Nethen – par exemple une sportive et une artistique... -, d'autant plus que la salle culturelle est vide les $\frac{3}{4}$ du temps. Cela pourrait éventuellement être mis en place avec les autres écoles et on pourrait faire une annonce via le bulletin communal. Oui, mais qui trouver pour prendre en charge ces activités et quid d'un marché public ? Ne pourrait-on pas délocaliser le cours de théâtre de l'académie sur Nethen ? Il faudrait creuser davantage les diverses possibilités.

Madame Ingrid Princen remercie tous les membres de l'assemblée et souhaite d'ores et déjà d'excellentes vacances à tous.

La séance est levée à 22h05

Fait à Grez-Doiceau, le 1^{er} juin 2015

Le Secrétaire,

La Présidente,

Didier CHATELLE

Ingrid PRINCEN